

Privilège—M. W. Baker

tructif et positif, en s'attaquant au gouvernement de la Saskatchewan. Il est dans le même sac que tous les autres paliers de gouvernement—fédéral, provincial ou municipal—et il essaie de limiter ses frais, qui ne cessent d'augmenter.

Les provinces ne se sont pas entendues, et nous nous sommes opposés au bill. Nous en avons retardé l'adoption. On nous a accusés de faire de l'obstruction. Alors qu'on nous en accuse publiquement, car dans le privé, les fonctionnaires rassurent les provinces, leur disent de ne pas s'inquiéter, qu'avec le temps on en viendra à un accord, que le projet sera mitigé, et que le gouvernement fédéral s'occupera des provinces d'ici quelques mois. Nous n'avons pas confiance dans le gouvernement actuel, nous n'ajoutons pas foi à ses déclarations publiques. Pas plus d'ailleurs que nous ne croyons en celles qu'il fait dans le privé, et c'est pourquoi nous continuerons de nous opposer au bill à l'étude.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BAKER (GRENVILLE-CARLETON)—L'EXPOSÉ DU PREMIER MINISTRE PRÉVU POUR CE SOIR À LA TÉLÉVISION AU SUJET DES PILOTES ET DES CONTRÔLEURS DE LA CIRCULATION AÉRIENNE

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais soulever maintenant la question de privilège. Certains représentants des media nous ont signalé que le premier ministre (M. Trudeau) a l'intention de parler à la télévision nationale ce soir. Il a l'intention d'interrompre les émissions régulières des deux réseaux nationaux de télévision à 9 heures pour faire une déclaration au Canada au sujet des contrôleurs du trafic aérien, des pilotes des lignes aériennes et de l'ensemble de la situation de la circulation aérienne au Canada.

Le ministre des Transports (M. Lang) a fait une déclaration à la Chambre aujourd'hui et le premier ministre l'a écouté comme nous tous. Nous avons eu l'occasion d'interroger le ministre. Il y a eu une période de questions animée après cette déclaration. Dans ces conditions, il est absolument contraire à toutes les règles de la Chambre que le premier ministre accapare le temps d'antenne, comme il semble en avoir l'intention pour prendre la parole sur une question tellement importante qu'elle a été débattue à la Chambre des communes et qu'elle a été soulevée pendant la période des questions bien des fois. Cela va non seulement à l'encontre du Règlement de la Chambre, des privilèges des députés, des droits du Parlement et de la position du Parlement dans l'ordre des choses, mais je dis, en toute déférence, que c'est porter atteinte au bon goût et au bon sens et rabaisser le Parlement. Ce n'est pas la première fois que cela se produit, et si cela devait continuer, je pense qu'il serait temps que la Chambre fasse respecter ses privilèges et exige que le premier ministre de la Reine fasse ses déclarations ici en premier.

M. Basford: Monsieur l'Orateur . . .

M. Baker (Grenville-Carleton): Un moment, je vous prie. J'ai toujours la parole à propos d'une question de privilège.

[M. Orlikow.]

M. Guay (Saint-Boniface): Ce n'est pas une question de privilège.

M. Baker (Grenville-Carleton): La question qui me préoccupe est que le premier ministre a . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Basford: Monsieur l'Orateur . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai la parole.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Je conseille au député d'en venir à la question de privilège.

Une voix: Avant 6 heures.

M. Basford: Il faudrait que nous ayons la liberté de répondre.

M. Hnatyshyn: Qu'en savez-vous? Le premier ministre passe à la télévision et . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Grenville-Carleton): Je soutiens qu'il s'agit d'une violation des privilèges de la Chambre et d'un signe de mépris pour le Parlement de la part d'un premier ministre qui a déjà qualifié les députés de nullités à l'extérieur du Parlement, et qui nous traite maintenant comme des nullités au Parlement même. De plus, le premier ministre devait savoir, quand il était ici aujourd'hui, qu'il paraîtrait ce soir à la télévision et, dans ce cas, il n'a pas eu l'élémentaire courtoisie d'en faire part aux députés. Ce qui est plus grave, c'est qu'il n'a pas eu l'élémentaire courtoisie d'en informer le chef de l'opposition (M. Clark), ni d'envisager la possibilité d'offrir aux autres partis représentés à la Chambre l'occasion de faire connaître également leur opinion à la télévision. Cette affaire concerne tous les Canadiens.

Monsieur l'Orateur, je soulève cette question maintenant mais je ne pense pas que vous devriez la mettre à l'étude maintenant. Je veux plutôt prévenir la présidence que c'est une question qui pourrait être soulevée à nouveau plus tard. J'aimerais pouvoir le faire à une autre occasion et d'autres députés pourraient la commenter également, dont le ministre de la Justice (M. Basford) qui a commis l'impolitesse de se lever alors que j'étais au milieu d'une question de privilège.

Des voix: Bravo!

Des voix: Il est 6 heures.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je serai très bref. Je compte bien que les députés d'en face qui ont parlé de liberté de parole ne vont pas m'interrompre à cause de l'heure. Le député de Grenville-Carleton (M. Baker) n'a pas cité un seul article du Règlement de la Chambre pour justifier cette question de privilège, et il n'y a pas de question de privilège.

Le premier ministre (M. Trudeau) s'est présenté à la Chambre tous les jours cette semaine pendant la période des questions pour répondre à toutes les questions sur la situation du contrôle de la circulation aérienne. Le ministre des Transports (M. Lang) a fait une déclaration à l'appel des motions aujourd'hui au nom du gouvernement, ce qui inclut le premier ministre.